



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 juin 2011

Délibération n°2011-20

Décision budgétaire modificative N° 2011-02

Vu le décret 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif aux règles de présentation, d'adoption et d'exécution des budgets des EPA nationaux

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et ses textes réglementaires d'application

La présente décision budgétaire modificative n° 2011-02 a pour objet l'inscription de crédits nouveaux sur recettes nouvelles

LABEX : dans le cadre du programme des investissements d'avenir 2 projets de Laboratoires d'Excellence ont été retenus : le Labex MER et le Labex Comin Labs. Ces projets ont été dotés respectivement de 11 000 000€ sur 10 ans et 14 000 000€ sur 10 ans. Il est annoncé des avances à percevoir en 2011 respectivement de 1 100 000€ et 1 400 000€.

Inscription des crédits 2011 pour ces 2 labex :

Répartition des crédits :

a/Mer : 1 100 000€ en charges de fonctionnement.

b/Comin Labs : 1 400 000 € en charges de fonctionnement.

Création d'un seul centre financier nouveau : 616.1 (pas de difficulté, en gestion, pour distinguer les dépenses relatives aux deux labex)

Dépenses : 2 500 000€ / Recettes : 2 500 000€

Le montant modifié du total des produits est arrêté à : 9 614 970 €

Le montant modifié du total des charges est arrêté à : 13 230 221 €

Le prélèvement prévisionnel sur fonds de roulement est inchangé : 3 615 251 €

Il est demandé au conseil d'administration un accord sur ces propositions.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 24 | Refus de participer au vote : 0

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

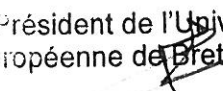
Délibération adoptée

Pièces jointes au présent document :

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 01/07/2011

Visa du Président

Président de l'Université
Européenne de Bretagne


G. CATHELINÉAU